

**LABELLISATION  
SAISON DES DROITS HUMAINS  
NANTES**

**APPEL A PROJETS  
Septembre 2017 à décembre 2018**

## **CONTEXTE**

Nantes est la ville de l'Édit de tolérance, du Mémorial à l'abolition de l'esclavage et compagnon de la Libération. Elle bénéficie également de l'expérience d'organisation, débats et productions du Forum des Droits de L'homme (5 éditions entre 2004 et 2013).

Elle s'engage résolument dans la coopération décentralisée et réserve une place significative dans sa programmation culturelle aux **débats des idées**, en relation avec les « **droits de l'Homme / droits humains** ».

L'état des lieux des manifestations sur ce thème révèle en effet un certain nombre de manifestations, parmi lesquelles : **Rencontres internationales du Mémorial** [appelées à une évolution nécessaire] ; **Géopolitiques de Nantes** [en plein développement, souhaité par ses initiateurs] ; **Atlantide** [troisième édition ayant clairement, suite à une modification de format, atteint l'objectif de donner à voir l'œuvre d'écrivains engagés] ; **Rencontres de Sophie** [événement repéré par les nantais sensibles aux sujets philosophiques] ; **Questions d'Éthique** [nouvelle proposition de l'association Ethica qui aborde les questions philosophiques dans un contexte d'évolution sociétale] ; **Le goût de l'avenir** [cycle de conférences du CNAM] ; **Commémoration du 10 mai** [visibilité à renforcer] ; etc ...

## **LE PROJET**

Issue d'une réflexion concertée de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole, la mise en place d'une **saison nantaise est initiée** (annuelle, de septembre à juin) portant **sur le débat des idées / les idées en débat autour des « droits humains »** conformément à la « Charte-agenda mondiale des droits de l'Homme dans la Cité » adoptée par les instances du CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) qui représente et défend les intérêts des gouvernements locaux et régionaux sur la scène mondiale.

Ce projet consiste :

1 - à valoriser l'existant, en **labellisant dans cette Saison des droits humains** des initiatives d'associations ou de partenaires (Festival des 3 Continents, manifestations CNAM, Tissé Métisse, ...) sur la base d'un appel à projets aux organismes et institutions ayant déjà dans leur programmation des événements ou propositions qui relèvent de cette thématique.

Il convient cependant de maintenir la visibilité propre des événements, même si certains de leurs ateliers ou propositions ont été labellisés en Saison des Droits humains.

Un thème partagé a été préconisé afin de renforcer l'image et la notion d'appartenance à un même ensemble.

2 - à inciter et développer, **à moyens constants**, quelques-uns des principaux événements repérés conformément aux objectifs de cette labellisation [Labo Utile (« Questions de société ») du Lieu Unique, Géopolitiques de Nantes, Commémoration du 10 mai, Atlantide, etc].

D'autres événements pourront venir enrichir la saison tout au long de l'année en raison de leur proposition ponctuelle ou de leur effort sur une thématique énoncée par la Ville.

## APPEL A PROJET

Lancé dans le cadre de la politique nantaise Saison des Droits Humains, l'appel à projets s'adresse à tous types d'institutions et d'associations nantaises, qu'elles soient artistiques, culturelles, scientifiques, socio-culturelles, etc..

### 1 - Objectifs

En continuité avec la **CHARTRE-AGENDA MONDIALE DES DROITS DE L'HOMME DANS LA CITÉ**, qui a été portée dans le cadre du Forum des Droits de l'Homme porté par Nantes (5 éditions à Nantes de 2004 à 2013), les projets retenus pour une labellisation devront répondre aux objectifs qui ont été travaillés dans ce document cadre afin de promouvoir et de renforcer les Droits Humains de tous les habitants en lien direct avec les grandes questions allant du mémoriel aux sujets d'actualité contemporaine.

De manière précise les projets souhaitant être labellisés devront :

→ Intégrer obligatoirement les critères suivants :

- Prise en compte de la question de l'égalité Femmes Hommes
- Prise en compte des publics dans toutes leurs diversités avec des modalités de médiation appropriées : champ accessibilité et handicap, migrants, ...
- Utilisation de modalités, méthodes, outils favorisant la participation

→ Prendre en compte un ou plusieurs des critères suivants :

- Permettre de mieux prendre en compte les droits humains dans la ville
- Permettre l'accès au droit juridique pour tous dans la ville
- Faciliter l'accès au service public
- Proposer des espaces d'échanges favorisant l'expression des diversités
- Mener une politique culturelle ouverte à toutes les créations et permettant le maintien du patrimoine de chacun
- Rendre le citoyen acteur de l'utilisation des ressources et de l'environnement.

→ Éléments qualitatifs complémentaires :

- Les professionnels et personnalités intervenant lors de ces événements devront avoir obtenu une reconnaissance de haut niveau : intellectuel, d'expertise, d'ingénierie, dans leur domaine d'intervention, qu'ils soient universitaires, chercheurs, artistes, ...
- La forme des actions ou événements présentés peuvent être de natures diverses et/ou complémentaires : conférences, visites, séminaires, projections de films, projets numériques... et toute autre forme pouvant répondre aux objectifs de cette Saison.

### Thématique janvier 2018 à juin 2019

Les projets pourront avoir une double entrée : uniquement les critères définis ci-dessus et /ou répondant à la thématique.

La thématique retenue pour cette période : « **La conquête des libertés et des droits** »

### La commission appréciera

- la cohérence du projet avec le sujet et les objectifs énoncés
- l'actualité de la problématique et l'intérêt de l'approche proposés
- la qualité des intervenants artistiques, culturels, scientifiques, etc.
- la place donnée à la dimension participative
- la pertinence de la démarche de mise en débat envisagée en amont sous forme d'actions culturelles ou d'interventions spécifiques
- la capacité à mobiliser certains publics cibles
- l'inscription territoriale nantaise du projet, notamment son ancrage dans les quartiers
- les références de la structure porteuse du projet dans le domaine.

## **2 - Valorisation**

Il est clairement énoncé que la valorisation de la Saison nantaise des Droits Humains se fera par deux biais complémentaires, l'un du ressort de la Ville de Nantes, l'autre du ressort de la structure dont l'événement est labellisé.

- la Ville de Nantes produira sur son site Internet une page dédiée au calendrier des labellisations au sein duquel les liens numériques vers les manifestations, conférences ou toute autre forme de projets pourront être intégrés.
- la structure pourra apposer le logo Saison des Droits Humains créé à cet effet sur toutes les formes de documents de communication produits à cette occasion.

### **Aide à la communication:**

Les projets retenus seront valorisés dans le cadre de la communication de la Ville (dépliants programme, agenda de la ville, mailings, réseaux sociaux, etc). Ils seront inscrits dans la programmation officielle.

## **3 - Dossier à fournir**

- présentation détaillée de la structure
- présentation des intervenants et de l'équipe dédiée au projet
- présentation des références
- nom du projet ou de l'événement
- présentation du projet et de son déroulement (présentation détaillée)
- présentation des publics ciblés
- budget détaillé avec mention des financeurs sollicités

**Attention** : tout dossier incomplet sera refusé.

Remise des dossiers tout au long de l'année à l'adresse suivante :

Mairie de Nantes

Direction du Développement Culturel - 2 rue de l'Hôtel de  
Ville- 44094 Nantes cedex 1

ou adresse mail:

[DGC.projets-saison-droits-humains@mairie-nantes.fr](mailto:DGC.projets-saison-droits-humains@mairie-nantes.fr)

Un accusé de réception vous sera adressé après dépôt.

## **Calendrier**

Les Comités de labellisation ont lieu deux fois par an.

Les dépôts de dossier, que les projets soient ou non proches de la thématique de la période, pourront se faire régulièrement à l'adresse mail indiquée précédemment et seront pris en compte régulièrement en fonction du calendrier annuel. Il est à noter que les projets doivent être présentés suffisamment en amont des périodes d'analyse de dossiers afin que les organisateurs puissent intégrer le logo Saison des Droits Humains dans leurs éléments de communication.

## **4 – Composition de la Commission en charge de la labellisation des projets :**

Élus de la Ville de Nantes

Direction au Développement Culturel

Direction du Patrimoine et de l'Archéologie

Pôle Égalité, mission Égalité Direction de l'Attractivité internationale

Personnalités qualifiées